Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Guide d'utilisation

Vous êtes nouvellement propriétaires ou vous chercher à acheter une propriété à Grenville-sur-la-Rouge et vous avez des questions sur le type de zonage, les types d'usages permis au zonage ou simplement la superficie minimale d'une nouvelle construction? Voici les démarches à suivre pour vous aider à répondre à ces questions…

Étape 1

Dans votre barre de recherchez inscrivez:

MRC D'Argenteuil et choisissez

Cartographie et géomatique

Étape 2

Cliquer sur

Évaluation Foncière

Visitez notre nouveau site web www.gslr.ca

Étape 3

Accepter

Les conditions

d'Utilisations ci-dessus

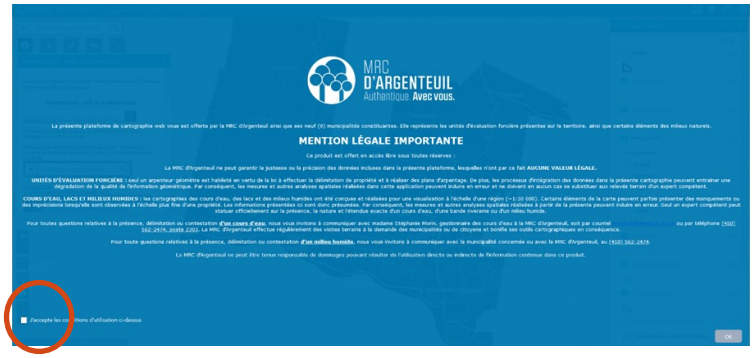

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone : 819 242 8762

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Guide d'utilisation pours les cartes interactives de la MRC D'Argenteuil

Étape 4

Entrer l'information désirée dans la

Barre de Recherche

Cliquer sur la couche

Zonage

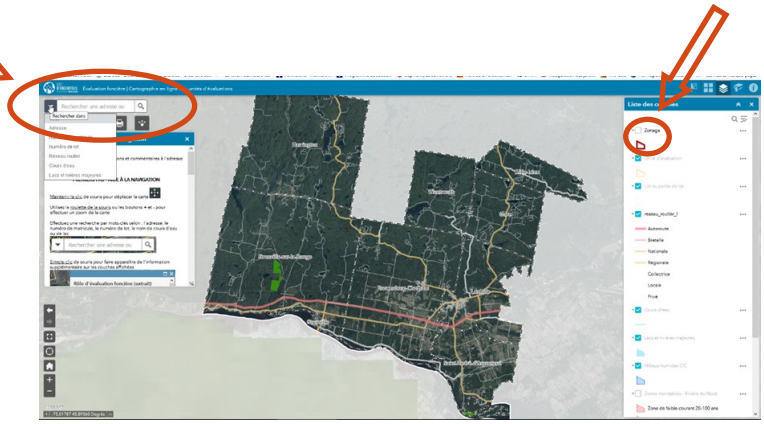

Étape 5

Cliquer sur le lot pour

Visualiser

Rôle d'évaluation

(page 1/2)

Cliquer sur la flèche pour visualiser la

Grille de spécification et le zonage

(page 2/2)

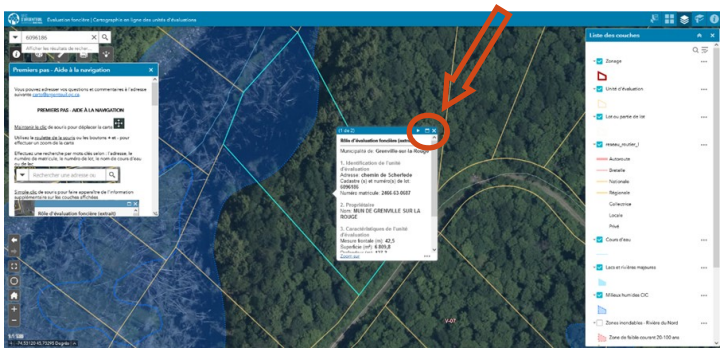

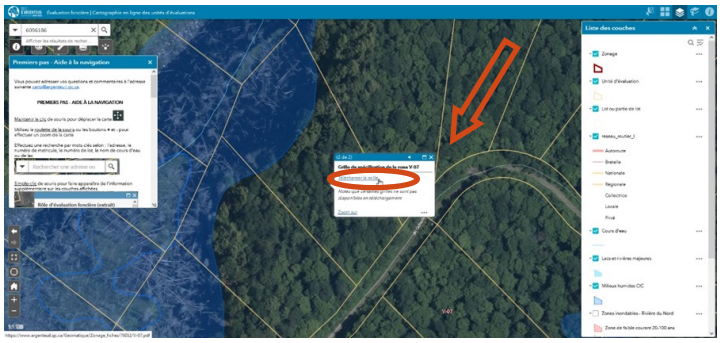

Visitez notre nouveau site web www.gslr.ca

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone : 819 242 8762

Guide d'utilisation pours les cartes interactives de la MRC D'Argenteuil

Grenville•sur•la•Rouge
De Cœur et de Nature

Étape 6

Télécharger la grille

NUMÉRO DE ZONE : **V - 07**

USAGES

1	Groupe / Classe d'usage		H1								
2	Usage spécifiquement permis										
3	Usage spécifiquement exclu										

NORMES DE LOTISSEMENT

4	Superficie (m^2)	min.	6000								
5	Largeur (m)	min.	50								
6	Profondeur	min.	45								

STRUCTURE

7	Isolée		*								
8	Jumelée										
9	Contiguë										

MARGES

10	Avant (m)	min./max.	8/								
11	Latérale 1 (m)	min.	5								
12	Latérale 2 (m)	min.	5								
13	Latérale sur rue (m)	min./max.	8/								
14	Arrière (m)	min.	10								

BÂTIMENT

15	Hauteur (étages)	min./max.	1/2								
16	Superficie d'implantation (m^2)	min.	60								
17	Superficie totale de plancher (m^2)	min.	90								
18	Largeur du mur avant (m)	min.	7								

RAPPORTS

19	Logement/bâtiment	min./max.	1/1								
20	Espace bâti/terrain	min./max.	/ 0.3								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONAGE

	a. 135 a. 150									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LOTISSEMENT

	a.26 a.28 a.29 a.30 a.31									

NOTES

DIVERS

Toute nouvelle rue ne peut être lotie que dans le respect de l'article 35 du règlement de lotissement 903-2014

Amendements :

Visitez notre nouveau site web www.gslr.ca

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone : 819 242 8762

Guide d'utilisation pours les cartes interactives de la MRC D'Argenteuil

Étape 7

Télécharger le règlement de zonage (RU-902-01-2015) sur notre site web: www.gslr.ca

Par exemple, au zonage V-07, les dispositions particulières permises aux zonages sont:

135 et 150

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONAGE									
	a. 135 a. 150								

Étape 8

Pour clarifier les dispositions, recherchez les articles 135 et 150 dans le règlement de zonage (RU-902-01-2015)

SECTION 2 : LOGEMENT ADDITIONNEL

135. LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR UNE PERSONNE AYANT UN LIEN DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE (INTERGÉNÉRATIONNEL)

6-20

SECTION 4 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS

150. DISPOSITIONS APPLICABLES À UN PROJET INTÉGRÉ

Visitez notre nouveau site web www.gslr.ca

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone : 819 242 8762